

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1158

présenté par  
Mme Blin

-----

**ARTICLE 5**

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« un médecin, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à exclure les médecins de l'action de donner la mort viscéralement contraire au serment d'Hippocrate qu'ils ont prêté.